

Réforme des retraites

Où en est-on ?

- Le projet de réforme sera présenté en Conseil des ministres le 24 janvier,
- Les textes de cette réforme passeront ensuite devant une commission spéciale à l'Assemblée nationale,
- Puis, à partir du 17 février et durant deux semaines, les députés examineront le projet en procédure accélérée,
- Ce calendrier, d'abord en commission puis dans l'hémicycle, devrait permettre une adoption en première lecture début mars,
- Le projet passera ensuite au Sénat.

Le Gouvernement a retiré provisoirement du projet de loi la mesure de court terme consistant à converger progressivement, à partir de 2022, vers un âge d'équilibre de 64 ans en 2027 à la condition que les syndicats qui doivent participer à la conférence de financement proposent des mesures alternatives pour rétablir l'équilibre en 2027. Le délai est court car les partenaires sociaux ont jusqu'à la fin du mois d'avril. D'autre part, des désaccords sur les solutions à trouver sont prévisibles avec le Medef.

Une conférence de financement, pourquoi faire ?

Les syndicats qui vont participer à cette conférence doivent trouver des solutions pour atteindre l'équilibre financier en 2027, soit trouver près de 12 milliards d'euros. Le cadre serré, restreint les marges de manœuvres et les possibilités d'accord, d'autant que cette conférence ne porte pas sur le cœur de la réforme. Faute d'accord, l'exécutif reprendra les manettes et l'âge pivot pourrait alors revenir.

Réunie le lundi 13 janvier en instance décisionnaire, la CFTC a acté sa participation à la démarche.

À cette occasion, elle formulera un ensemble de solutions dont certaines auront un effet immédiat. Parce qu'elle refuse la perspective d'un âge d'équilibre figé dans le futur système et s'accompagnant de sanctions pérennes, elle formulera également d'autres solutions à effets de plus long terme.

Enfin, la CFTC rappelle que la conférence sur le financement n'a de sens que si le dialogue social et ses acteurs sont respectés ! En d'autres termes, le projet de loi devra évoluer en intégrant tout ou partie du compromis auquel seront parvenus les partenaires sociaux durant la concertation.